



Votre bulletin d'information sur la filière riz au Mali

RESEAU RIZ



Numéro 02 • Janvier 2004 • Gratuit

Bulletin semestriel d'information et de liaison du réseau Riz

EDITORIAL

Le déroulement de la campagne agricole 2003/2004 a été marqué de façon générale sur l'ensemble du pays d'une part par une pluviométrie satisfaisante tant du point de vue de la quantité que de la répartition, d'autre part par la bonne tenue (hauteur et régularité) des crues des différents cours d'eau.

Cette situation a eu pour conséquence l'augmentation considérable de la production céréalière en général et de la production de riz de façon spécifique. Ceci a été particulièrement remarquable dans le système de riziculture de submersion (contrôlée ou libre) et celui de bas-fonds.

L'extension de superficies aménagées dans les systèmes de maîtrise totale de l'eau (gravitaire ou pompage) particulièrement en zone Office du Niger, et cela grâce aux efforts du Gouvernement et de ses bailleurs, a joué un rôle considérable dans l'augmentation du niveau de production à l'échelle nationale.

Les organisations de producteurs, grâce à leur dynamisme dans le processus d'approvisionnement en intrants agricoles, et dans la prévention et la lutte contre les déprédateurs, et le suivi des conseils techniques appropriés, ont contribué de façon remarquable à l'atteinte des résultats de la campagne.

Le défis à relever restent l'amélioration des conditions de transformation du riz paddy pour disposer d'un produit de bonne qualité susceptible de supporter la concurrence et l'organisation efficace de la commercialisation de façon à sécuriser les revenus des producteurs.

Tidiani DIARRA
Secrétaire Général Adjoint/APCAM
Superviseur du PAFR/CIF

SOMMAIRE

Editorial	1
1. Riziculture malienne en chiffre	2
2. Le système de production du riz avec pompage au Mali : atouts et contraintes.....	5
Encadré 1 : Quel avenir pour les agricultures familiales en zone Office du Niger ?	5
3. Les services agricoles se privatisent : Rôle du Projet Centre de Prestation de Services.....	6
Encadré 2 : L'Office du Niger se dote d'un Schéma Directeur d'Aménagement.....	7
4. Les comités paritaires en zone Office du Niger : forces et faiblesses.....	8
5. Informations générales.....	9

Directeur de Publication :

Sékou Oumar TALL

Rédacteur en Chef :

Abdramane BOUARE

Comité de Rédaction :

Tidiani DIARRA
Abdoulaye KEITA
Amadou CISSE
Lamissa DIAKITE
M'Bouillé KOITE
Souleymane KEITA.

1. LA RIZICULTURE MALIENNE EN CHIFFRES

1.1. Production rizicole de la campagne 2002/2003

La production nationale du riz paddy attendue en 2003/2004 (tous secteurs confondus) est estimée à **967183** tonnes. Si ces objectifs de production étaient atteints, la production du riz serait en hausse de **36,1%** par rapport à la campagne 2002/2003 et de **26,07%** par rapport à la production moyenne des cinq dernières campagnes.

Tableau 1 : Production et superficie totale de riz par région campagne 2002/2003

Régions	Production (Tonne)	Superficie (Ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Pourcentage Production	Pourcentage Superficie
Kayes	3222	3890	828	0,46	1,09
Koulikoro	17741	12996	1365	2,56	3,65
Sikasso	74094	63348	1170	10,69	17,76
Ségou	438610	114970	3815	63,28	32,24
Mopti	68228	107648	634	9,84	30,19
Tombouctou	67662	27571	2454	9,76	7,73
Gao	23646	26188	903	3,41	7,34
Total	693203	356611	1944	100	100

Source : DNAMR-DNSI

Tableau 2 : Prévisions de production et superficie de riz par région campagne 2003/2004

Régions	Production (Tonne)	Superficie (Ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Pourcentage Production	Pourcentage Superficie
Kayes	1249	979	1276	0,13	0,25
Koulikoro	38927	17751	2193	4,02	4,60
Sikasso	100814	62085	1624	10,42	16,09
Ségou	546856	116315	4701	56,54	30,14
Mopti	172552	134681	1281	17,84	34,90
Tombouctou	80204	26918	2980	8,30	6,97
Gao	26581	27222	976	2,75	7,05
Total	967183	385952	2506	100	100

Par région, on note que Ségou est la région la plus productrice de riz avec **546856** tonnes suivie de celles de Mopti avec **172552** tonnes et Sikasso avec **100814** tonnes représentant respectivement 56,54 %, 17,84% et 10,42% de la production totale de riz.

Les superficies prévisibles en riz sont estimées à **385952** ha dont 30,14% pour la région de Ségou, 34,90% pour la région de Mopti ; 16,09% pour la région de Sikasso et les 18,87% restant pour les régions de Kayes, Koulikoro, Tombouctou et Gao.

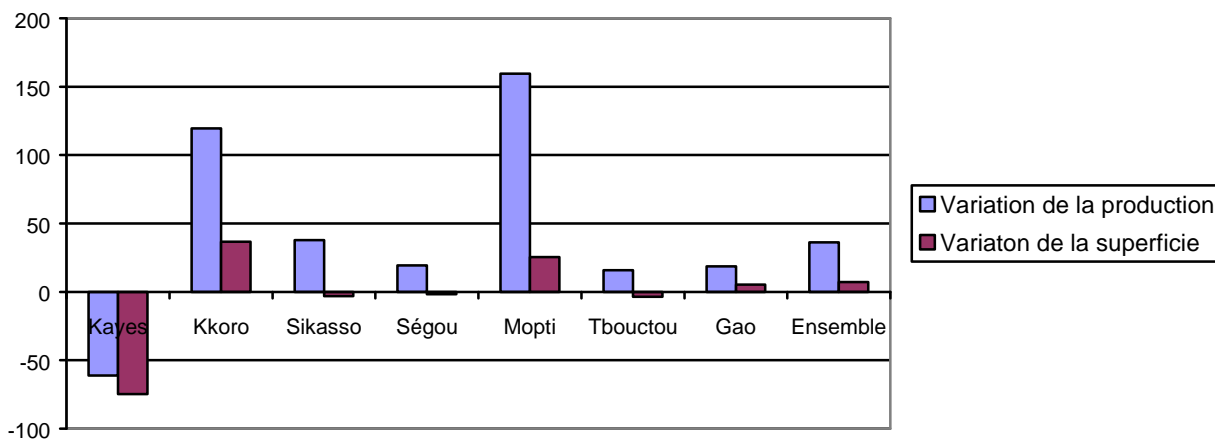
La superficie de riz a également augmenté de 7,1% par rapport à la campagne passée et de 5,3% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Tableau 3 : Variation de la production et de la superficie de riz par région par rapport à la campagne 2002/2003 et à la moyenne des cinq dernières années.

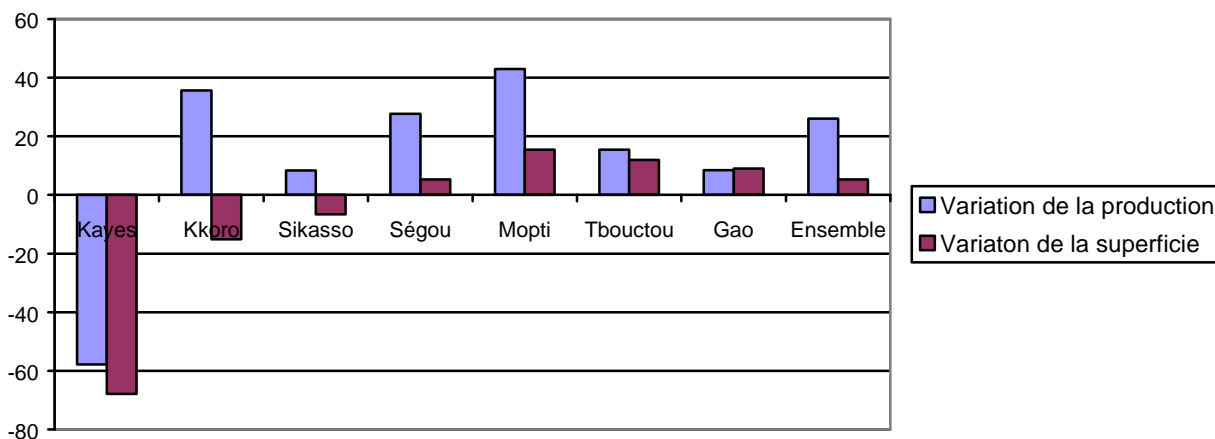
Régions	Variation de la production par rapport à		Variation de la superficie par rapport à	
	2002/2003	moyenne des cinq dernières années	2002/2003	moyenne des cinq dernières années
Kayes	-61,2	-57,8	-74,8	-67,9
Koulikoro	119,4	35,6	36,6	-15,1
Sikasso	37,9	8,3	-3,2	-6,6
Ségou	19,3	27,7	-1,6	5,3
Mopti	159,5	43,0	25,4	15,4
Tombouctou	15,8	15,4	-3,5	12,0
Gao	18,7	8,5	5,2	9,0
Total	36,1	26,0	7,1	5,3

Source : DNAMR-DNSI

Graphique 1 : Variation de la production et de la superficie par rapport à celles de la campagne précédente



Graphique 1 : Variation de la production et de la superficie par rapport à celles des cinq dernières campagnes



Graphique 2 : variation de la production et de la superficie par rapport à la moyenne des cinq dernières années

1.2. Evolution des superficies, productions et rendements par région

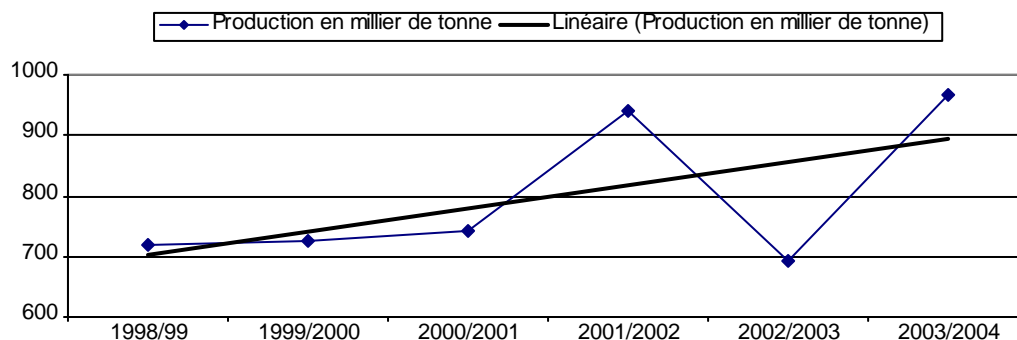
La production rizicole de 1998/1999 à 2003/2004 a évolué à la hausse passant de **717856** tonnes en 1998/99 à **939864** tonnes en 2001/2002, puis a connu une baisse en 2002/2003 (**693203** tonnes) et pourrait atteindre le chiffre record de **967183** tonnes en 2003/2004. L'augmentation globale est de 34,73% et un taux d'accroissement annuel moyen de 6,9% sur la période.

Quant aux superficies elles ont évolué en dents de scie entre 1998/1999 et 2003/2004. L'évolution des rendements est presque identique à celle de la superficie.

Tableau 4 : Evolution des superficie, productions et rendements de riz de 1998/99 à 2003/04

Campagne	Superficie (ha)	Production (tonne)	Rendement (kg/ha)
1998/1999	326433	717856	2199
1999/2000	325107	727140	2237
2000/2001	352739	742808	2106
2001/2002	468077	939864	2008
2002/2003	356611	693203	1944
2003/2004	385952	967183	2505
Moyenne des 5 dernières années	365793,4	764174,2	2097

Source : DNAMR-DNSI



Graphique 3 : Evolution de la production de riz de 1998 à 2003

1.3. Evolution des importations et des exportations de riz

D'après les données du commerce extérieur, les importations de riz ont évolué en dents de scie passant de 38315 tonnes en 1997 à 202815 tonnes en 2002. On constate que les importations de riz sont faibles en 1997 avec 38315 tonnes et en 2000 avec 51970 tonnes. Les exportations de riz quant à elles n'ont pas atteint le niveau de 300 tonnes pendant la période. A travers ces données, on peut être amené à dire qu'il n'existe pas de relation positive entre l'évolution du niveau des importations et celle de la production rizicole. Les statistiques du commerce extérieur souffrent de l'enregistrement de certaines données des importations et des exportations compte tenu du fait que la déclaration en douane se fait à partir d'un seuil plancher de 500.000 francs CFA.. Toute importation et/ou exportation de riz inférieur à ce montant n'est pas déclarée, donc non prise en compte.

Tableau 5 : Evolution des importations et des exportations de riz de 1997 à 2002

Années		1997	1998	1999	2000	2001	2002
Importations	Volume	38315	90271	82460	51970	82762,7	202815
	Valeur	5411,7	13820,7	12533,8	6619,2	10741,8	23183
Exportations	Volume	0	244,9	40,7	159	0	202
	Valeur	0	32	4,5	30,6	0	23

Source : DNSI

1.4. Evolution du Bilan Ex-post

Le bilan ex-post est la photographie (disponibilités /emplois) de la situation alimentaire définitive au 31 Mars de l'année en cours.

Au cours des cinq dernières années, les disponibilités sont passées de 444650 tonnes en 1997/98 à 785350 tonnes en 2001/2002. De même la consommation apparente par habitant est passée de 46,91 à 71,80. Ce qui se ressent par une amélioration substantielle de la production de riz ces dernières années.

Tableau 6 : Evolution du bilan Ex-post pour le riz de 1996/97 à 2000/2001

Poste	1997/98	1998/99	1999/2000	2000/2001	2001/2002
Population au 30 Avril	9436	10006	10226	10473	10703
Disponibilités (millier de tonnes)	444,65	512,24	516,02	545,06	785,37
Production brute (millier de tonnes)	575,74	717,86	727,14	742,6	939,86
Production disponible (millier de tonnes)	357,53	445,79	451,55	461,15	583,65
Stocks initiaux (millier de tonnes)	39,02	1,85	6,61	25,68	31,5
Importations (millier de tonnes)	48,1	64,6	57,86	58,23	170,22
Exportations (millier de tonnes)	0,2	0	0	0	0
Stocks finaux (millier de tonnes)	1,85	6,61	25,68	31,5	16,86
Consommation apparente totale (kg)	442,6	505,63	490,34	513,56	768,51
Norme de consommation (kg)	40,72	40,72	43,55	43,55	43,55
Consommation apparente par habitant(kg)	46,91	50,53	47,95	49,04	71,80

Source : DNAMR-DNSI

Encadré 1 : Quel avenir pour les agricultures familiales en zone Office du Niger ?

Le delta intérieur du fleuve Niger, notamment la zone Office du Niger a fait l'objet de nombreuses convoitises tant par le pouvoir colonial français que les différents Gouvernements qui se sont succédés. Ainsi, de 1932 à 1980, plusieurs modes de production ont été testés. Malgré l'importance des appuis, la production agricole et agro-industrielle est restée en deçà des objectifs et des attentes.

C'est après cinq décennies, que les indicateurs socio-économiques s'améliorent avec une croissance rapide des productions agricoles et d'élevage malgré l'accroissement démographique. Ce succès est à mettre au crédit des agricultures familiales.

En effet, la zone de l'Office du Niger est aujourd'hui citée comme un exemple de réussite agricole et économique même si pour beaucoup d'observateurs cette réussite reste fragile. Aujourd'hui, l'Office du Niger produit des surplus de riz et de produits maraîchers et l'élevage s'y développe grâce à l'organisation des exploitants et à l'intervention de nouveaux acteurs (fournisseurs d'intrants et d'équipements, transformateurs) et l'organisation des exploitants.

Cette réussite est due à la conjonction de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer la libéralisation de l'économie, le désengagement de l'Etat de certaines fonctions, la dévaluation du franc CFA et les mesures prises en matière de technique culturale et de variétés adaptées.

Malgré les acquis importants, le débat actuel autour du développement de la zone est orienté vers la promotion de structures d'exploitation et la clarification du statut foncier qui conviendraient mieux pour maintenir et stimuler la croissance agricole.

L'option du Gouvernement d'orienter l'office du Niger vers la production des excédents et répondre aux besoins nationaux en matière de sécurité alimentaire et d'exportation sous-régionales, suscite le débat autour de la modernisation des exploitations familiales. L'expérience de promotion d'entrepreneurs agricoles en cours dans la zone Office du Niger, constitue un élément de réponse à cette option. On peut toutefois s'interroger sur l'existence réelle d'investisseurs privés capables d'investir dans la production de céréales destinées à la consommation locale et régionale sans aides importantes (taux d'intérêt bénéficié, subvention, exonération de taxes et impôts).

La promotion de cette agriculture d'entreprise pourrait soulever plusieurs interrogations. Quels avantages économiques le Mali tirerait de cette agriculture d'entreprise si la motorisation devrait remplacer l'utilisation intensive de la main d'œuvre ?

En effet, l'expérience d'entreprise agricole réalisée dans le cadre du projet d'installations d'entrepreneurs agricoles sur une superficie de 1800 ha ne permet pas d'apprécier la rentabilité du modèle car l'analyse des données technico-économiques faite dans le cadre de l'étude du schéma directeur de développement de la zone Office du Niger met en évidence la faiblesse du modèle de production proposé.

A. KEITA/APCAM

Commentaire extrait de : Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé, S. F. Beliers et al, II ed, octobre 2002

2. Le système de production du riz avec pompage au Mali : atouts et contraintes

L'irrigation est une vieille pratique au Mali. Des recherches archéologiques sur la vallée du fleuve Niger attestent de l'utilisation de la technique de l'irrigation par les paysans depuis la nuit des temps par la conduite de l'eau dans les plaines pour la production de riz en submersion naturelle. Le développement de cette pratique ancienne a reposé d'une part sur la disponibilité de la ressource en terre irrigable et d'autre part sur la présence en quantité de l'eau mobilisable à cette fin. C'est ainsi que l'agriculture traditionnelle s'est trouvée, jusqu'il y a peu, toujours en équilibre avec le potentiel de reconstitution du milieu. Aujourd'hui cette agriculture ne peut plus assurer la sécurité alimentaire ni, et c'est aussi grave, préserver le patrimoine naturel, c'est dire tout simplement garantir l'avenir. Donc à une conjoncture nouvelle, il faudra des méthodes nouvelles pour la gestion et l'exploitation du patrimoine naturelle.

C'est ainsi qu'au Mali, des trois grands types d'irrigation à savoir : l'irrigation de surface, l'aspersion et le goutte à goutte, l'irrigation de surface est la pratique la plus utilisée ; et cela sous trois formes : la maîtrise totale, la submersion contrôlée (y compris les bas-fonds) et la culture de décrue. L'irrigation par pompage s'est développée dans les années 80 justifiée par la réduction des crues et de la pluviométrie. Ces deux derniers facteurs ont entraîné les conséquences suivantes :

- les cultures pluviales sont devenues plus aléatoires,
- les surfaces inondées sont devenues plus restreintes,
- le couvert végétal devient de plus en plus dégradé,
- la disparition des cultures de décrue dans nombre de zones,
- les stratégies d'adaptation aux aléas climatiques d'autrefois deviennent de plus en plus inefficaces d'où l'exode des bras valides vers la partie sud du pays ou les pays voisins.

Après les expériences en maîtrise totale des années 30 (Baguineda, zone office du Niger) ; le Mali s'est engagé durant les années 70 dans le développement des aménagements en submersion contrôlée dans le cadre de la mise en place des certaines opérations de développement rurales dont entre autres l'opération riz Mopti (ORM), l'opération riz Ségou (ORS) ; l'action riz - sorgho Gao...

L'objectif global de ces investissements alloués au secteur, visait à améliorer les conditions de vie du monde rural en lui assurant une certaine sécurité alimentaire. Les résultats mitigés des expériences de la submersion contrôlée des années 70 ont fortement contribué à l'adoption de la technique de mise en œuvre de l'irrigation en maîtrise totale par pompage à partir des années 80. Cette technique a été conçue et mise en œuvre pour palier à la famine en dotant les populations d'un système de production sécurisé avec l'installation de périmètres irrigués villageois (PIV) en maîtrise totale par pompage.

- **Atouts de l'irrigation par pompage au projet de valorisation des ressources en eau (VRES)**

Selon le Schéma Directeur d'utilisation de l'eau les réserves du Mali en eau, de surface et souterraine restent largement au dessus de nos besoins. Cependant à cet atout de disponibilité de l'eau s'ajoute celui de la disponibilité de la terre apte à l'irrigation. Ces acquis bien que importants dans le domaine de la production rizicole ne doivent pas cacher les difficultés inhérentes à la mobilisation de la ressource en eau pour une riziculture performante. Le terme « par pompage » se réfère aux conditions de mobilisation de la ressource en eau et ainsi ,aux conditions d'approvisionnement des périmètres. La distribution et l'utilisation de l'eau dans les parcelles se font toujours selon le principe de la gravité parce que la mise en valeur de la riziculture exige, en plus de la saturation du profil du sol , une lame d'eau au dessus du terrain. Le matériel d'exhaure est de petits groupes motopompes mobiles gérés par des communautés villageoises, des groupes de familles ou des familles seules. Ceci implique une limitation des superficies exploitables donc maîtrisables par les bénéficiaires et conforme aux capacités des groupes motopompes mobiles.

La réduction de la migration des jeunes a été un atout qui a été observé à la suite de la mise en place de PIV dans plusieurs localités du Mali. La hausse des rendements qui atteignent maintenant (6 à 8 t/ha) et des performances agricoles à travers l'instauration de la double culture et/ou de la diversification , le coût relativement bas de l'hectare aménagé , la facilité d'entretien d'un périmètre inhérente à sa taille sont entre autres des atouts à mentionner pour ce type d'irrigation .Des mesures de protection environnementale tels que la mise en place de brise-vent au niveau des PPIV sont des actions qui peuvent être menées avec beaucoup de réussite.

Aujourd'hui, les deltas regorgent d'agriculteurs et agricultrices formés aux techniques de gestion de l'eau, de pratiques culturales et de gestion des ressources financières issues des périmètres. Ils ont fait le choix pour les types de matériels d'exhaure pour ce qui est des marques et les puissances quant aux surfaces à équiper et les spéculations à promouvoir.

La stratégie de l'irrigation de surface par pompage dans le delta du Niger est considéré comme l'outil privilégié de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et création d'emplois en 5^{ème} région au Mali (Mopti).

Une option très courageuse à prendre par les autorités du Mali est la conversion des grands casiers de l'ORS et de l'ORM en maîtrise totale car une des contraintes dans le delta qui était l'endiguement des vastes étendues se trouvera ainsi jugulé.

- **contraintes de l'irrigation par pompage au projet de valorisation des ressources en eau (VRES)**

L'irrigation par pompage ne se pratique le long des rives des fleuves Niger et Sénégal qui pourrait garantir une présence quasi pérenne et suffisante de l'eau. L'irrigation par pompage exige une gestion et une discipline rigoureuse au niveau des techniques de production, afin de garantir le financement du fonds de roulement, le renouvellement des équipements et l'obtention de bons rendements. Comme contraintes de ce type d'irrigation on peut citer entre autres :

- la faiblesse de la taille des parcelles à allouer, nécessitant un apport en intrant pour assurer des rendements ;
- le non-respect du tour d'eau par tous les usagers entraînant l'augmentation de la consommation de carburant et lubrifiant ;
- La nécessité d'une motopompe de secours pour la relève en cas de panne ;
- Le coût souvent élevé des pièces de rechange du matériel d'exhaure.

Amadou Cissé- CPS/ MAEP

3. Les services agricoles dans la zone Office du Niger au Mali se privatisent : Rôle du projet centre de prestation de services

Depuis les années 1980, la zone Office du Niger (ON) a connu de profondes transformations liées aux évolutions politiques (démocratisation, pluralisme) économiques (libéralisme, dévaluation du CFA) institutionnelles (redéfinition du rôle de l'Etat, restructuration du MAEP et de l'Office du Niger, émergence de nouveaux acteurs, etc.) et techniques (réhabilitation des casiers rizicoles, diffusion d'un modèle technique intensif en riziculture, développement du maraîchage, extension des superficies irriguées...). Cela est également accompagné de transformations sociales (flux de migrants, nouvelles installations, diversification sociale).

L'une des conséquences de ces changements a été l'augmentation de la production rizicole dans la zone Office du Niger qui est passée de 65 000 tonnes au début des années 1980 à 230 000 tonnes en 1995/1996 puis à 350 000 en 2002. Cette augmentation est liée à celle de la productivité qui est passée de 2 tonnes/ha à 5 tonnes/ha au cours de la même période.

Parallèlement, les revenus des producteurs se sont diversifiés tant dans le domaine agricole (maraîchage) que dans le domaine des prestations para-agricoles (battage, décorticage etc).

A la même période, ce fort développement économique est intervenu parallèlement à l'accroissement des contraintes organisationnelles et économiques et sociales.

En 1994, la majorité des OP se trouvait dans une situation grave de surendettement au point de se faire refuser par les institutions bancaires le crédit intrants. Les impayés des institutions financières s'élevaient en 1995 à 2 milliards de CFA pour la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) et 0.8 milliards pour le Fond de Développement Villageois (FDV).Ce qui s'est traduit par une chute de la productivité et une situation économique catastrophique des OP et de leurs membres. Les crises sociales se sont intensifiées dans les villages, les huissiers intervenaient et humiliaient les chefs de famille avec souvent des biens saisis et même des productions saisies dans les champs. La vie du village devenait difficile pour les 90% des 20. 000 exploitations de l'ON.

Cette période a été également marquée par de nombreux éclatement d'associations villageoises (AV) et des exploitations, la prolifération des groupements dont la plupart n'ont existé que de nom.

La gestion de l'eau insuffisamment maîtrisée se traduit par d'importantes surconsommations et des difficultés dans l'entretien des aménagements surtout au niveau des tertiaires.

Ces éléments de fragilité ont commencé à peser lourdement sur les acquis de la production et compromettre les efforts de maintenance du réseau et des infrastructures.

C'est la raison pour laquelle il est apparu nécessaire d'accompagner les évolutions conformément aux orientations de politique de développement rural adoptées par le Gouvernement (libéralisme économique, intensification de la production rizicole, professionnalisation des agriculteurs...).

En effet, le Mali a clairement opté pour une politique de transfert de responsabilités aux organisations paysannes et les perspectives qu'offrent le développement de la zone Office du Niger demandent que ces organisations soient renforcées et appuyées dans leur professionnalisation (capacité d'organisation, de gestion, de contractualisation).

C'est dans ce contexte difficile que le Projet Centre de Prestation de Services a été créé pour accompagner la structuration de l'Office du Niger qui s'est achevée en 1994.

- **Création et évolution du PCPS en zone ON :**

Le PCPS a été créé en 1995 au titre des mesures d'accompagnement de la mise en valeur des périmètres réhabilités du projet RETAIL 3 dans la zone Office du Niger. Sa mise en œuvre a été confiée à l'IRAM un opérateur privé basé en France et sa tutelle au MDRE à travers la CAMOPA. Le financement de sa 1^{ère} phase de 5 ans a été assuré par l'AFD pour environ 900 millions de F CFA. Sa seconde phase de 4 ans a démarré en Octobre 2000 pour un financement de 1,1 milliard dont 200 millions de contribution attendue des Organisations Paysannes. Pour cette nouvelle phase, la maîtrise d'ouvrage a été transférée à l'APCAM.

Le PCPS a démarré par une phase expérimentale de 3 ans (1995 à 1997) qui a concerné le seul centre de prestations de Niono avec huit (8) organisations paysannes volontaires.

En juillet 1995, les OP volontaires de la zone de Niono ont organisé une Assemblée Générale et défini leurs priorités d'intervention dont : l'endettement, le crédit, l'organisation du battage, l'élaboration et la restitution des comptes, l'approvisionnement et la commercialisation, les contrats et les règlements intérieurs. Elles ont mis en place un comité de gestion provisoire chargé de la mise en place du futur centre.

En décembre 1995, le 1^{er} centre fut créé et a pris le nom de centre "Faranfasi So" (la maison qui éclaire) et a été étendu à la fin de l'année 1997 aux 4 autres zones de l'ON.

- **Structure du dispositif PCPS**

Dès le départ les 3 entités devant travailler ensemble ont été identifiées, le rôle et la place de chaque partenaire ont été clarifiés :

Le PCPS est une structure légère temporaire appelée à disparaître, elle comprend :

- un chef de projet (expatrié remplacé par un malien depuis janvier 99),
- un responsable administratif et financier,
- une secrétaire, un chauffeur et deux gardiens.

Les Centres de Prestations de Services (CPS) appelés à se pérenniser comptent :

- les OP volontaires (AV/TV, groupements rizicoles, maraîchers, pisciculteurs etc),
- un conseil d'administration de 10 membres (dont 2 commissaires aux comptes) élus parmi les représentants des OP,

Une Fédération des 5 centres est mise en place depuis octobre 2001. Cette structure doit à terme relayer la cellule du projet dans ses fonctions.

L'Association des prestataires « Delta Conseils » est une structure indépendante, à pérenniser : elle compte actuellement une vingtaine de conseillers.

L'ensemble des relations entre les centres et l'association des conseillers fait l'objet de contrats de prestations (en version Française et Bamanan).

- **Les domaines d'intervention des centres de Prestations de Services**

Les domaines d'intervention des centres sont diversifiés, les services couvrent aujourd'hui une large gamme d'appui – conseil et de formation :

- **Appui en gestion – comptabilité** des organisations paysannes: mise en place des outils, enregistrement, formation à leur tenue, élaboration des comptes et restitution, formation des responsables à l'exercice de leurs fonctions...
- **Appui juridique** : information et formation sur les textes législatifs, passation des contrats, règlements et organisation internes, montage de dossier et défense des droits auprès des institutions judiciaires...

- **Appui conseils aux Groupements féminins** : organisation et structuration, formation des responsables, conseils technico-économique...
- **Appui conseils aux Exploitations familiales** : formation et conseils technico-économique sur la conduite des exploitations (riziculture, élevage, maraîchage) en relation avec une structure de recherche-développement, l'URDOC.
- **Alphabétisation** : des formations et des appuis en alphabétisation sont fournis aux adhérents avec le concours d'une ONG spécialisée, Yeredon.

- **Le Financement des centres**

Les adhérents aux centres s'acquittent de cotisations. En 2002 l'ensemble de ces contributions pour les cinq centres s'élevait à 23 millions de FCFA contre 17 millions en 2000. Ces cotisations sont complétées par des subventions de l'Agence Française de Développement pour assurer le financement de l'ensemble des appuis et formations dispensés. Au cours de l'année 2003, les Centres de Prestations ont bénéficié de fonds du PASAOP destinés à la formation des producteurs, des prestataires et à l'organisation de concertations.

Bakary TRAORE,
Chef projet PCPS Niono

Encadré 2 : L'Office du Niger se dote d'un Schéma Directeur d'Aménagement

Le Gouvernement de la République du Mali, par sa lettre de politique de développement de la filière riz a opté de bâtir son plan d'autosuffisance nationale et d'exportation de produits agricoles vers les Pays voisins à travers l'Office du Niger qui dispose d'un potentiel important en eau et terres et des conditions favorables au développement de l'agriculture irriguée.

Il est convenu avec les partenaires au développement à court terme de poursuivre les réhabilitations et d'élaborer un schéma directeur permettant de définir à moyen terme les grandes orientations de développement dans la zone de l'Office du Niger.

Le schéma d'aménagement est un outil de planification régional qui doit servir à définir pour le moyen et le long terme les grandes orientations du développement et servir de cadre de référence aux futurs projets et programmes d'intervention dans la zone Office du Niger.

Au point de vue méthodologique et afin d'éviter les dérives théoriques, la réalisation du schéma directeur a été conduit autour de deux étapes principales :

- Première étape : a fait l'état et l'analyse de la situation actuelle avec la mise en évidence des dynamiques et des contraintes et l'ébauche de scénarios de développement
- Deuxième étape : choix et étude des scénarios de développement retenus.

La première étape vient d'être réalisée et les documents produits ont permis d'organiser plusieurs concertations notamment les comités de pilotage et un atelier de présentation des résultats provisoires. Les conclusions et recommandations retenues suite à ces différentes consultations mettent l'accent sur les aspects suivants :

Diagnostic de la situation :

La ressource en eau ne constituant pas une contrainte majeure aujourd'hui (mais pourrait le devenir à terme), il a été suggéré de faire évoluer cette situation en améliorant l'efficacité de l'irrigation, en valorisant les ressources souterraines, en faisant évoluer le calendrier agricole par l'introduction de nouvelles variétés de riz et en favorisant la diversification en période d'étiage. La maintenance des réseaux constitue un aspect important pour l'avenir de la zone.

L'extension des superficies aménagées est apparu comme l'élément essentiel pour l'avenir de la zone de l'Office du Niger. La contrainte majeure reste le financement des aménagements. Les options préconisées pour lever cette contrainte sont basées sur la participation des bénéficiaires à la réalisation des investissements et sur des innovations institutionnelles.

La gestion foncière est un aspect important autour duquel les avis sont partagés. Certains considèrent que l'appropriation foncière constitue la pierre angulaire pour le financement des aménagements. D'autres, par contre estiment que les systèmes actuels basés sur le décret de gérance et des modes de tenure des terres qui y sont définis sont suffisants. Malgré la bonne santé des exploitations agricoles familiales dans la zone Office du Niger, il a été observé une tendance à la précarisation des petites exploitations. C'est pourquoi, il a été opté pour le statu quo c'est à dire l'application du décret de gérance.

Le principe de création des associations d'usagers a été également retenu. En attendant leur structuration et leur professionnalisation de grandes responsabilités ne leur seront pas confiées.

Ebauche de scénarios :

Les scénarios proposés accordent une place de choix aux investisseurs privés qui en retour d'une participation élevée aux investissements doivent bénéficier de titre foncier. Plusieurs innovations touchant les institutions ont été proposées :

- Création d'une société foncière d'aménagement
- Création d'une société financière d'investissement
- Limitation du marché foncier aux tenants d'un titre
- Régulation de la différenciation des exploitations par un accès différencié aux financements
- Adaptation du rôle de l'Office du Niger aux conditions qui seront retenues

Pour la suite de l'étude, le scénario basé sur l'extension de 120 000 hectares à l'horizon 2010 a été retenu. Les conclusions de l'étape 2 feront l'objet d'un traitement dans le prochain numéro.

Abdoulaye KEITA
Coordinateur National Riz, APCAM

4. Les comités paritaires dans la zone Office du Niger : forces et faiblesses

Les comités paritaires de gestion des fonds d'entretien sont des structures de concertation avec les exploitants agricoles, internes à l'Office du Niger (O.N.). Ces comités paritaires n'ont pas de statut distinct de celui de l'O.N.

Attributions :

Les attributions des comités paritaires (CPGFE) sont définies dans le décret portant organisation de la gestion des terres affectées à l'ON et dans l'arrêté ministériel portant cahier des charges faisant les clauses et conditions de gestion et d'exploitation des terres affectées à l'ON à savoir au niveau de chaque zone de production :

- déterminer le programme annuel d'entretien du réseau hydraulique à la charge de l'ON et dresser le projet de budget correspondant;
- suivre et contrôler l'exécution du programme annuel d'entretien des réseaux secondaires et tertiaires;
- réceptionner les travaux;
- établir les propositions d'éviction pour le PDG de l'ON;

- examiner et se prononcer sur les demandes de dégrèvement de redevance formulées par les exploitants;
- servir de médiateur dans les différends opposant les exploitants et l'ON au sujet des redevances, de l'entretien du réseau et du service de l'eau.

Dans le cadre de ces attributions, les CPGFE n'ont en tant que tels aucune responsabilité administrative.

Composition et organisation des CPGFE :

Les comités paritaires sont composés, à parité de voix, de représentants de l'ON et des représentants des exploitants:

- Le nombre de représentants est fonction de la diversité des situations physiques et socio-économiques, mais il ne peut excéder huit (8) membres.
 - Lorsque le nombre d'exploitants est supérieur au nombre de représentants de l'ON, le président dispose du nombre de voix supplémentaires égal à cette différence, aucun représentant supplémentaire de l'ON n'est nommé.
- En outre, les CPGFE peuvent faire appel à toute personne ressource aux fins de consultation lors de ces réunions.

Représentation :

- Les représentants de l'office sont membres de droit en raison de leur fonction.
- Les représentants des exploitants sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelables. Ces représentants sont élus par les exploitants d'une même entité hydraulique, casier hydraulique, il est souhaitable qu'ils soient alphabétisés.

Les critères essentiels devant présider au choix des représentants des exploitants sont la crédibilité, la confiance, l'efficacité et le dynamisme. Le critère d'alphabétisation ne peut donc souvent passer que par un effort de formation.

Périodicité des réunions :

Le comité paritaire se réunit au moins une fois par mois, le même jour de la première semaine du mois au siège de la zone ou en tout endroit de la zone mentionné par la convocation. Ce jour est fixé par le comité paritaire. Cependant, la période des travaux agricoles intenses, cette périodicité peut être modulée en fonction de la disponibilité des membres et de l'importance des points à traiter. Des réunions extraordinaires peuvent être provoquées à la demande du président du comité paritaire ou bien à la demande motivée par les deux tiers des représentants des exploitants.

Décisions :

- Toute décision se prend si possible à l'unanimité et par consensus. En cas d'impossibilité, la décision est prise à la majorité des voix .
- Un membre du CP peut demander que mention soit faite de ses réserves sur la décision figurant au procès verbal de réunion.
- Les représentants des exploitants sont tenus de faire un compte-rendu de chaque réunion en assemblée dans les villages.

Forces des comités paritaires :

- Restauration de la confiance entre les exploitants et l'ON;
- Implication effective des exploitants membres du CPGFE dans la gestion technique et financière.

Faiblesses des comités paritaires :

- Manque de formation continue des membres exploitants des comités paritaires sur leurs attributions et les textes réglementaires;
- Manque d'appui en conseils juridiques des exploitants;
- Manque d'indemnités compensatrices;
- Non-disponibilité des véhicules lors des grandes réceptions;
- Non-déposition de candidatures par les membres du comité paritaire pour leur élection.

M'Bouillé Koité
DNAMR

5. INFORMATIONS GENERALES

5.1. L'IER s'active sur la recherche variétale et la méthode de lutte intégrée contre les insectes et maladies du riz

Amélioration variétale

Les recherches menées pour la sélection variétale, la protection des cultures, l'agronomie et les techniques culturales se sont poursuivies dans presque tous les programmes. Les résultats obtenus pour les différentes spéculations sont donnés ci après.

Riz irrigué

L'élargissement de la base génétique pour mieux sécuriser la production rizicole

Dans la zone de N'Débougou, les variétés ayant obtenu les meilleurs rendements sont : ITA 304 (5623 kg/ha), TOX 3100-12-1-2-2 (5550 kg/ha), Niono 1 (5136 kg/ha) et TOX 3098-12-1-1-1 (5104 kg/ha).

Dans la zone de Macina, malgré la forte pression de la panachure jaune, les meilleures variétés ont été: Niono 1 (5963 kg/ha), Niono 2 (5883 kg/ha), TOX 310012-1-2-2 (5483 kg/ha) et TOX 3098-12-11-1 (5025 kg/ha).

Les variétés DR 28, DR 29, DR 30, et DR 31 ont obtenu des rendements élevés. La variété prometteuse ITA 398 a été appréciée par l'ensemble des paysans-tests à cause de son cycle, sa densité paniculaire, son pouvoir de tallage, sa qualité marchande (blancheur de grain) et son goût qui est meilleur à celui de BG 90-2. Vingt deux (22) lignées intra-spécifiques et seize (16) lignées inter-spécifiques performantes sur le plan agronomique au champ avec un bon niveau de tolérance au virus de la panachure jaune du riz ont été sélectionnées.

Comment obtenir du riz de meilleure qualité ?

L'obtention des produits de qualité doit tenir compte

- la gestion technique des cultures durée de végétation (135 jours), désherbage et drainage (15 jours avant maturité) ;
- les types de décortiqueuse
- En contre saison

Pour un rendement de 6000 kg ha⁻¹ les semis doivent être faits aux dates suivantes
variété BG 90-2 : semis entre le 15/11 et 15/12 ;
variété AD 9246 : semis du 30/11 au 15/12 ;
variété IR 32307 : semis du 30/11 au 15/12

- Pour un objectif d'au moins 4000 kg ha⁻¹, les variétés IR 51673 et IR 32307 doivent être semées entre le 15/12 et 14/01. La rentabilité du semis à la volée dans l'eau des semences pré-germées est relativement plus élevée que celle des autres modes de semis expérimentés.

Comment améliorer le rendement du riz flottant et de l'immersion profonde

L'utilisation des engrais minéraux notamment le phosphore affecte positivement l'aspect végétatif du riz.

L'apport de K, S, B et Zn sur le riz n'améliore pas de façon significative le rendement grain par rapport à celui de NP.

L'application de NP sous forme de phosphate d'ammoniaque (DAP) au semis à la dose de 100 kg/ha et de l'urée au tallage et avant la crue à la dose de 100 kg/ha permet d'obtenir des résultats satisfaisants.

Cette formule d'engrais peut être conseillée aux producteurs des casiers de Diambacourou, Tongorongo et OuroNéma.

Riz pluvial

- Bas-fonds

Afin d'augmenter la production et la productivité du riz de bas-fond, le programme a mis au point des variétés qui s'adaptent aux conditions pluviales et de bas-fonds. Il s'agit pour :

Zones pluviales :

CNA 6677 avec un rendement moyen de

2500 kg ha⁻¹ ;

TOX 1011-4-A2 avec un rendement

moyen de 3000 kg/ha⁻¹ ;

WAB181-18 (Sikassoka) avec un rende

ment moyen de 4500 kg ha⁻¹ ;

WAB189-B-BB8-HB (Koumabani) avec un rendement moyen

de 4000 kg ha⁻¹ ; WAB450-I-B-P91-HB (NERICA) avec un

rendement moyen de 4000 kg ha⁻¹ ; WAB56-104 (Jigifa) avec un rendement

moyen de 4000 kg ha⁻¹ .

Bas-fond/Plaines

Sik 131 pour les zones hautes (lame d'eau <25 cm) de bas-fond et plaines avec un

rendement moyen de 3000 kg ha⁻¹ ;

SIK 9.164.5.1.3. pour les zones moyennes (25-50cm d'eau) de

bas-fond et plaines avec un rendement moyen de 4000 kg ha

1.

BR4 pour les zones hautes (lame d'eau <25 cm) de bas-fond et plaines avec un

rendement moyen de 5000 kg ha⁻¹ ; Khao Dawk Mali 105

pour les zones moyennes (25-50 cm d'eau) de bas-fond et

plaines avec un rendement moyen de 4000 kg ha⁻¹ ;

Shwetassoke pour les zones basses (lame d'eau > 50cm) de

bas-fond et plaines avec un rendement moyen de 4000 kg ha⁻¹ ;

Shwetassoke et Mut 93-2-2-1-1-4 pour les zones basses (lame

d'eau > 50cm) et d'immersion profonde avec un rendement

moyen de 4000 kg ha⁻¹.

Dans le domaine de la sélection, de nouvelles lignées prometteuses ont été identifiées. La grande variabilité de type de plant et de cycle observée dans ces lignées suggère qu'elles puissent couvrir l'ensemble des situations hydriques des bas-fonds.

Avec l'approche participative, les paysans ont retenu les variétés de riz pluvial suivantes : WAB 181.18 ; WAB 450.11.1. 1. P50.HB et WAB50.125 à cause de leur performance agronomique et leur rendement de 2 à 3 t/ha malgré les conditions difficiles.

L'utilisation des molécules chimiques pour sécuriser la production du riz

• En pépinière : Sak (m.a Fipronil) 2 à 50 ml/kg de semences assure une bonne protection des plantules contre la cécidomyie africaine. Cette protection est meilleure à celle du furadan 5 g.

• En cours de végétation du riz : Fastac (2 l/ha), Regent 3g (20 kg/ha) et Regent 50 sc (2.5 l/ha) en applications à 15 jours et 45 jours après repiquage sont efficaces contre la cécidomyie africaine. Le Régent 3 g est actuellement en évaluation en milieu réel.

• Fuji-one 40 EC (isoprothiolane) à 1 l/ha assure une bonne protection du riz contre la pyriculariose. Son efficacité est comparable à celle de la kitazine utilisée à la dose de 1,5 l/ha.

rendements en monoculture du riz et diversification des cultures

Les différents essais ont montré l'importance de la fertilisation complète NPK et de la fertilisation organique dans un système de riziculture intensive.

Les sols de l'Office du Niger, malgré la grande diversité, répondent aux fertilisants minéraux (surtout potassiques). Ceci montre le besoin de potassium et phosphore de ces sols.

Le fumier est la meilleure source de restitution organique. Cependant, pour un objectif de production de plus de 5 t/ha de paddy, un apport d'engrais minéraux est indispensable.

Une méthode de lutte intégrée contre les adventices du riz irrigué

La connaissance de l'écologie du milieu et le choix des variétés résistantes permettent de réduire le problème d'enherbement du riz irrigué. La variété Seberang MR est moins enherbée et Macina demeure la zone la plus envahie.

La meilleure méthode de lutte contre *Oriza barthii* semble être le double labour avec le semis direct dans l'eau avec des semences pré-germées ou le labour simple combiné à la submersion de la parcelle jusqu'au semis.

Le round up 360 à 6 l/ha, plus le labour et le hersage 3 semaines après l'application d'herbicide, puis le repiquage ou 4 kg/ha du biosec accompagnés du labour et hersage 3 semaines après l'application d'herbicide suivi du repiquage, sont les méthodes de lutte efficace et économique contre *Oryza Longistaminata*.

Lutte intégrée contre les insectes et les maladies du riz irrigué

Les variétés Kogoni 91-1, Sahélika (Ecia) ont présenté un bon niveau de tolérance vis-à-vis des insectes foreurs.

Les variétés /lignées Niono1 et Niono2 se sont mieux comportées vis-à-vis des attaques de la cécidomyie et du RYMV et la lignée L1-23 contre le RYMV.

Méthodes de lutte intégrée contre la jacinthe d'eau et autres plantes aquatiques nuisibles.

Les techniques d'utilisation des plantes aquatiques comme engrais organique ont permis de montrer que :

La combinaison de 50 % de jacinthe et de 50 % de paille de riz produit une grande quantité de compost de qualité. Le Round-up liquide à 6 l/ha s'est avéré efficace dans le contrôle de la jacinthe.

Méthode de lutte intégrée contre les insectes et maladies du riz de bas-fond

Les variétés TETEP, IRAT 13, BL1 résistantes à *Pyricularia oryzae* pourraient servir à la constitution de la gamme différentielle Ouest africaine. Elles sont sensibles à la pyriculariose du cou et au Rice Yellow Mottle Virus (RYMV).

Les variétés/lignées prometteuses (franges moyennes des bas-fonds) sont: Sik P4-164-2-5-2, Sik P 1-1-1-82-2, 1561228A, Sik 131, Sik 10-10, Kog 91-1, Sik P3 2-251-2, Sik 12-62-1-1-3.

Les variétés dotées de résistance durable aux maladies et insectes sont: KHAO DAWK MALI 105, BR4 et BG90- 2. Elles sont sensibles à la panachure jaune.

Les variétés tolérantes à la cécidomyie dans les franges hautes à moyennes des bas-fonds et périmètres irrigués sont BR4, Khao Dawk Mali 105, Seberang MR 77, kog 91-1, Sik 9-164-5.

Pour les zones irriguées, Leizong 152 et AD 9246 donnent des productions acceptables en année de forte pression de la cécidomyie. Ces variétés sont en tests d'adoption dans le périmètre irrigué de Baguineda.

L'amendement d'un sol à pH acide ou neutre par des doses appropriées de CaO peut réduire la sévérité du RYMV. Cependant la limite du pH favorable à la croissance du riz est à respecter.

Abdoulaye KEITA
Coordinateur National Riz

Extrait du rapport annuel 2002 IER

5.2. Le Riz, c'est la vie **Année internationale du riz 2004**



Près de 3 milliards de personnes partagent la culture, les traditions et le potentiel inexploité du riz. Dans les villages reculés de l'Asie du sud-est, les agriculteurs comparent toujours un grain de riz à un «grain d'or». Les habitants du Japon moderne considèrent le riz comme le centre même de leur culture. Le long de la rivière Sénégal en Afrique de l'Ouest, les villageois accueillent leurs visiteurs avec des plats gastronomiques au riz.

Où qu'il soit cultivé – dans les deltas et les vallées des principaux fleuves de l'Asie, sur les versants des Himalayas, dans les forêts tropicales humides de l'Afrique ou sur les terres arides du Moyen-Orient – le riz figure dans l'alimentation quotidienne des peuples, lors des festivals religieux et des réceptions de mariages, dans des peintures et dans des chansons. Même dans les nations dites «sans tradition rizicole», la culture de ce produit a modifié les paysages, introduit un nouvel art culinaire, et assuré aux agriculteurs de nouveaux revenus. Ainsi, le riz est un aliment – mais bien plus qu'un aliment. Il représente la société, la culture, la politique, les affaires, la beauté des paysages, les peuples au sein de leurs communautés. En somme, le riz, c'est la vie.

5.3. Un système d'information sur la filière riz vient de démarrer à l'APCAM

Contexte et justification :

Le Programme d'Appui à la Filière Riz s'inscrit dans le cadre des orientations et options stratégiques de la politique agricole du Mali définies dans le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural. Il intègre le plan d'action du Schéma tant dans le secteur des infrastructures et de l'irrigation, que dans celui de la promotion des grandes filières agricoles notamment celles ayant des potentialités d'exportation, dont le riz .

Il se justifie en raison des efforts de croissance constatée au niveau des rendements et des volumes de production du riz depuis une dizaine d'années, suite à la libéralisation de l'économie et la restructuration de la filière. Ceci s'est traduit par une forte implication des producteurs et des opérateurs du secteur privé, dans la mise en œuvre de la politique rizicole actuelle.

La valorisation des avantages comparatifs du riz malien et l'amélioration de la compétitivité de la filière, afin d'assurer un meilleur approvisionnement des marchés, constitue aujourd'hui un défi très important pour le Mali, face aux enjeux de l'intégration économique sous régionale.

Cependant, malgré les progrès techniques réalisés en matière de croissance soutenue des rendements et de la production, et l'amélioration de certaines conditions de mise en marché, la filière reste confrontée à des contraintes de développement, notamment :

- l'accès difficile des producteurs aux intrants et au crédit,
- l'insuffisance dans l'entretien des infrastructures de production,
- la faible performance des équipements de transformation donnant des qualités marchandes de riz peu compétitives,
- les faiblesses dans le processus de commercialisation,
- la faible organisation des acteurs de la filière, accentuée par leur faible niveau d'information sur les opportunités qu'offre celle-ci.

Pour contribuer à lever ces contraintes, il s'est avéré indispensable de mettre en place un système d'information économique et technique destiné aux producteurs, aux services de l'administration et à l'ensemble des opérateurs. De ce fait, le Programme d'Appui à la Filière Riz initié par le Gouvernement avec l'appui de l'Union Européenne a pris en compte la mise en place de ce système d'information, en tant qu'une de ses composantes.

Objectif global :

L'objectif du système d'information à la filière riz est de valoriser les avantages comparatifs du riz, d'améliorer la compétitivité de la filière et de développer la production dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'accroissement des échanges régionaux.

Objectifs spécifiques :

L'objectif spécifique est de renforcer le suivi de la filière riz, en impliquant tous les acteurs (producteurs, services de l'administration et l'ensemble des opérateurs privés) à travers les éléments suivants :

- Alimentation de la base référentielle nécessaire au développement de la production à partir de données techniques et économiques utiles, fiables et normalisées ;
- Circulation de l'information sur des thèmes et sous des vecteurs appropriés aux différents groupes d'acteurs ciblés ;
- Contribution au développement du partenariat Etat – Profession à tous les échelons, pour le pilotage de la politique du secteur ;

- Mise à disposition des opérateurs d'un système d'information permanent, efficient et rentable, capable de se pérenniser, et qui répond à leurs préoccupations.

Résultats attendus :

Les résultats escomptés sont :

- Le dispositif du système d'information sur la filière riz est conçu ;
- La collecte, la centralisation, le traitement et la diffusion des données sur la filière est assurée ;
- La stratégie de promotion de la filière riz au Mali est améliorée.

Activités prévues

Pour atteindre les résultats, le projet envisage d'exécuter les activités suivantes :

- La conception du système d'information ;
- Le renforcement des organisations de producteurs et du réseau des chambres d'agriculture du Mali ;
- La production et la diffusion de l'information ;
- Le renforcement des autres acteurs ;
- La création d'un comité inter-professionnel ;
- Le pilotage et la gestion du dispositif du système d'information.

Dans ce cadre, il faut noter qu'une des étapes importantes pour la mise en œuvre de ce projet, est la réalisation préalable sur un fonds d'assistance technique (Contrat cadre d'expertise rurale 7 ACP MLI 105), de l'Etude de Conception d'un Système d'Information sur la Production et la Filière Rizicole au Mali. L'étude a été réalisée en Juin- Août 2002 par le Bureau d'Etudes international AGROTEC SPA.

Le rapport de l'étude qui a été validé par un atelier national en début 2003, constitue le cadre de référence pour le projet non seulement en terme de guide conceptuel mais aussi en terme de démarche méthodologique. Il faut toutefois signaler que la planification initiale du Projet faite sur la base de la Convention de Financement d'une durée de 5 ans, maintenue par le rapport d'étude, a été ramené à 4 ans à la demande de la Délégation de l'Union Européenne, au regard du long retard accusé par le démarrage de l'exécution de la Convention.

Tidiani DIARRA
SGA/ Superviseur Projet

5.4. Etudes récentes réalisées :

- **Etude de conception d'un système d'information sur la production et la filière rizicole au Mali**

L'étude est réalisée par AGROTEC SPA, Rome, Italie en 2002 pour le compte de la composante système d'information du Programme d'Appui à la Filière Riz financé par l'Union Européenne. Le rapport est produit en nombre limité et est disponible à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali ,

Le rapport comporte une partie descriptive succincte sur la filière riz au Mali, un diagnostic sur les contraintes et les opportunités, une proposition de système d'information et un programme d'appui. L'étude fait le point des acquis et perspectives d'évolution de la filière riz et précise les orientations politiques. Elle fournit les besoins en information et précise le rôle actuel et futur de chaque acteur, clarifie les concepts liés au système d'information et propose l'architecture du système d'information.

○ **Etude du schéma directeur d'aménagement pour la zone de l'Office du Niger**

Réalisée par le groupement SOGREAH – BCEOM – BETICO en 2001, l'étude du schéma directeur d'aménagement est financé par l'Agence Française pour le Développement. Le schéma directeur est un outil de planification régionale devant définir pour le moyen et long terme les orientations de développement et servir de cadre de référence pour les interventions futures.

Au cours de la première phase de l'étude, des rapports ont été produits. Le premier rapport fait la photographie de la situation au cours de la dernière décennie. Le deuxième rapport met en évidence les contraintes et les dynamiques de développement et retrace les caractéristiques des occupations actuelles et fait l'analyse des concurrences et synergies pour la mobilisation des ressources et des moyens de production. Ces rapports sont disponibles à la direction de l'Office du Niger.

La deuxième étape de l'étude, qui est en cours de réalisation, approfondira les esquisses de scénarii réalisés au cours de la première étape et proposera des actions favorables au développement durable de la zone Office du Niger.

○ **Etude de capitalisation de la filière riz au Mali**

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des filières agricoles au Mali et au regard des accords de l'OMC et à ceux de l'UEMOA, une étude sur cinq filières agricoles dites porteuses a été initiée par la CPS/MAEP en octobre 2000. C'est ainsi qu'une équipe pluridisciplinaire composée des cadres de la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du MAEP, de l'Assemblée Permanente de la Chambre d'Agriculture du Mali (APCAM), de l'Institut d'Economie Rural (IER), et du CAE (Centre Agro-Entreprise) a menée l'étude de capitalisation de la filière riz pour le compte de cette filière identifier comme porteuse.

L'objectif général de cette étude est de contribuer au débat sur l'incidence des accords de l'agriculture de l'OMC sur le secteur agricole au Mali. De façon spécifique, elle a les objectifs suivants :

- présenter les principales évolutions de la filière riz sur les quinze dernières années ;
- indiquer l'ensemble des mesures de politiques adoptées ou envisagées par le gouvernement pour le développement de la filière riz aussi bien au niveau des différents segments de la filière que les aspects liés au commerce international.

**Amadou Cissé
CPS/MAEP**

5.5. Echos des observatoires riz :

❖ Guinée : La qualité du riz étuvé s'améliore

Étuver sans détruire, sans déshydratation et surtout sans « brûlure », tel est le credo étuveuses de riz en Guinée. Cette nouvelle technique d'étuvage du riz a été diffusée par le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASAL), financé par la Coopération Française.

L'Étuvage du riz local est une technique traditionnelle en Guinée. Ce procédé de pré-Cuisson du paddy donne un riz savoureux et qui gonfle mieux à la cuisson. Après trempage dans les cours d'eau ou dans de grandes bassines durant 2 ou 3 jours, le riz égoutté est mis à étuver dans un fût avec de l'eau jusqu'à ce que la vapeur apparaisse en surface. Puis, il est séché à l'air libre et décortiqué. Une technique longue et contraignante, risquée pour les femmes qui brûlaient souvent et grosse consommatrice de bois.

Aujourd'hui, toutes ces opérations sont pratiquées dans un même fût, doté d'un couscoussier, qui peut contenir 200 kg de riz.

Muni d'un robinet pour vider l'eau après le trempage, d'un système de basculement qui facilite le transvasement du riz, ce fût est posé sur un foyer amélioré qui économise le bois et concentre la chaleur. L'eau bout plus rapidement. En une demi-journée, les femmes peuvent étuver 200 kg de riz alors qu'il leur fallait trois jours auparavant. Une fois séché sur des bâches, le riz est décortiqué et prêt à la vente.

❖ Une technique vite adoptée :

Cette nouvelle technique s'est diffusée très rapidement auprès des femmes. De après une formation de 3 jours à l'utilisation de cette étuveuse. C'est seulement après avoir maîtrisé l'utilisation du matériel que les étuveuses bénéficient de crédits pour acheter le matériel et le paddy. Les fûts sont spécialement conçus ou fabriqués par des forgerons, qui ont, eux aussi, été formés par le projet.

Depuis 1999, cette innovation technique simple a été adoptée dans 40 localités guinéennes des régions rizicoles où 200 foyers améliorés sont actuellement utilisés. Les femmes étuveuses ne sont pas les seules à lui trouver des avantages. Grâce à cette technique que la consommation de bois de chauffe a considérablement reculé. Les femmes qui achetaient 1000 Fg de bois de l'étuvage de 200 kg n'en achètent plus que pour 200 Fg. Un foyer amélioré utilise pratiquement le cinquième d'un feu traditionnel.

❖ Les importations de riz ont diminué de moitié :

Cette nouvelle technique a permis d'améliorer la qualité du riz mis sur le marché c'est à dire moins de brisures, moins de corps étrangers tels que des cailloux, un riz plus propre. Auparavant, les consommateurs étaient nombreux à bouder le riz local accusé de provoquer l'appendicite, même s'ils préféraient son goût à celui du riz asiatique. Aujourd'hui des marchés de riz local se sont créés dans tous les coins de la Guinée. Selon les statistiques officielles, l'importation du riz a chuté de 600 000 t à 300 000 t ces dernières années tandis que la production nationale, en forte augmentation, dépasse aujourd'hui les 800 000 t. Désormais le goulet d'étranglement, n'est plus l'étuvage mais le décortiqué.

Quatre nouveaux forgerons ont été formés cette année pour fabriquer de nouvelles étuveuses. Du matériel neuf, et non des matériaux récupérés dont la qualité laissait à désirer, sera désormais utilisé. Des améliorations seront apportées au fût comme la fixation d'un robinet sur l'étuveuse. Des magasins de pièces détachées sont par ailleurs accessibles dans tout le pays. Le Pascal a pris fin en juin 2002, l'expérience des étuveuses, sera d'un apport important pour la poursuite des actions. Les femmes se sont appropriées cette nouvelle technique améliorée d'étuvage, il est hors de question de renouer avec l'ancien système.

Abdoulaye Diari DIALLO

Syfia International

(tiré de Indépendant n°583 du 19 septembre 2002)

❖ Guinée : Visite d'échanges :

Du 17 au 22 Décembre 2003, une mission conduite par le Président du Comité Interprofessionnel de la filière riz du Burkina Faso (CIR-B), Monsieur Lancina BERTHE s'est rendue au Mali, en vue d'échanger avec le Réseau National Riz. La délégation était composée de 6 personnes comprenant des producteurs, des transformateurs d'opérateurs céréaliers, du personnel du CIR-B et de l'Administrateur de l'Observatoire National Riz du Burkina (ONRIZ)

L'objectif de la visite d'échange est de s'informer sur le fonctionnement de la filière riz du Mali et notamment le Réseau National Riz.

Les discussions et échanges ont été réalisées avec le personnel permanent de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali, sur le fonctionnement du réseau des Chambres d'Agriculture du réseau national riz et du système d'information de la filière riz financé par l'Union Européenne.

D'autres entretiens ont été réalisés avec les membres du Comité d'Animation du Réseau National Riz. Il s'agit principalement de : le Réseau des Opérateurs d'intrants agricoles (ORIAM) le Réseau des Opérateurs Céréaliers, l'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) et les structures techniques d'appui et de recherche.

La visite de l'Office des Périmètres Irrigués de Baguineda a permis aux Burkinabé d'échanger avec les cadres et les producteurs organisés en comités paritaires. Les producteurs de Baguineda ont demandé la mise en place au Mali d'une interprofession sur la filière riz. L'appui de l'APCAM et du système d'information qu'elle abrite a été sollicité.

Suite à ces échanges, il a été constaté que l'encrage du système d'information sur la filière riz au sein de la profession agricole a constitué un atout pour le fonctionnement du réseau consulaire à travers sa mission principale d'information des producteurs. L'adhésion des structures techniques à l'alimentation du système d'information contrôlé et géré par la profession agricole semble constituer une originalité qui doit être soutenue et encouragée par les autres observatoires de la filière riz.

Les producteurs Burkinabé ont également visité la zone de l'office du Niger et échanger avec sa Direction de l'Office Générale et les producteurs des centres de prestation de services de Niono.

En effet, ces échanges entre observatoires sont toujours bénéfiques et concourent à l'amélioration des systèmes Nationaux d'information sur la filière riz.

Riz local au Burkina Faso :

Concernant la production nationale de riz au Burkina, le bulletin produit par l'ONRIZ précise qu'elle passe de 66 000 tonnes en 2000/2001 à 89 000 tonnes en 2002/2003. Le volume de riz produit représente 3% de la production totale de céréales. Les principales zones de production de riz sont les hauts bassins et le centre – Est qui produisent près de 55% de la production nationale. Les prix à la consommation du riz ont fluctué entre 220 et 270 F CFA/kg.

Au regard des problèmes de commercialisation et de transformation, la compétitivité du riz local n'est pas évidente. C'est pour cette raison que l'ONRIZ envisage la réalisation des études en 2004 portant sur la typologie des producteurs, les circuits de commercialisation, de transformation et de distribution du riz local et la caractérisation de la demande des consommateurs et leur stratégie autour de la qualité.

Abdoulaye KEITA
Coordinateur Réseau Riz/Mali

❖ ECHOS DES PRODUCTEURS DE NIONO

Nous remercions Dieu d'avoir exhaussé nos vœux :

- une bonne pluviométrie
- une bonne couverture géographique
- une bonne répartition des pluies et naturellement tout le monde s'attendait à des résultats records pour la campagne agricole 2003 – 2004.

Aussi, les spéculations allaient – elles bon train. Les médias ont véhiculé bien de déclarations annonçant toutes des performances de rendement. Cependant il serait prudent de revoir certaines déclarations.

Notamment en zone Office du Niger où les rendements (notre rendement, le produit que nous transportons de nos champs vers nos maisons) sont loin de ceux des années dites de bon rendement. Certes les superficies emblavées ont augmenté. Mais le rendement à l'hectare a considérablement baissé cette année.

Pourquoi cette baisse de rendement ?

Les syndicats agricoles, la recherche l'URDOC et l'ON tous ensemble essaierons j'espère d'y répondre.

Pour notre part, quelques éléments de réponse sautent aux yeux de tout producteur de la zone. Ce sont :

- Il y a eu beaucoup de maladies de riz. Difficultés d'approvisionnement en intrant
- Les attaques des chenilles
- Les pluies matinales (lavage de polère)
- Utilisation de variétés non adoptées à la contre saison.

Il y a certes d'autres facteurs. Et nous entendons prendre des dispositions qui s'imposent. Le SEXAGON a déjà engagé des actions dans ce sens. D'autant plus que depuis 5 à 6 ans déjà que nous observons une variation de rendement. Et nous craignons que certaines déclarations sur nos rendements sans concertation préjudiciables pour nos intérêts.

Aussi souhaiterions – nous qu'à l'avenir qu'on tienne compte de notre avis sur nos rendements Sur tous les problèmes qui nous concernent. D'ailleurs le département de l'agriculture n'a pas imaginé un outil (temporaire certes) à cet effet : le Comité National de Suivi de la campagne. N'est – ce pas là un cadre idéal de concertation d'échange d'information.

Pour le prochain numéro vous aurez de plus large info émanant des producteurs.

Monsieur Faliry BOLDY
Secrétaire général du SEXAGON

Tél. : 235 20 45 BP : 97 – NIONO
e-mail : sexagon@cefib.com

COORDINATION DU RESEAU NATIONAL RIZ DU MALI

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15

BP : 3299 Bamako/Mali

Tél : 221 87 25 Fax : 221 87 37

E-mail : reseaurizmali@arc.net.ml

Site : www.cta.int/parteners/apcam

MEMBRES DU COMITE D'ANIMATION :

CPS/MDR	INSAH
DNAMR	IER/ECOFIL
DNCC	DNSI
OMA	PASIDMA
APCAM	PRODUCTEURS(SEXAGONE, OPIB)

Pour toutes informations sur le réseau et le bulletin, veuillez contacter :

Monsieur Abdoulaye KEITA, Coordinateur du réseau
National Riz – Mali Email : reseaurizmali@arc.net.ml